

ARTICLE II.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

*Crimes im-
putez au
Cardinal de
Bouillon.*

I. C'Est à la Chambre de la Tournelle, qu'on instruit le procès concernant l'évasion du Cardinal de Bouillon : Le vingtième Juin les Chambres du Parlement s'assemblerent à ce sujet, & Mr. le Procureur Général leur communiqua son *Réquisitoire*, qui contenoit en substance ; que ce Cardinal étoit coupable de trois crimes capitaux ; le premier de desobéissance envers le Roi, pour ne s'être pas tenu dans le lieu que Sa M. luy avoit marqué pour sa résidence. Le second de desertion, pour être sorti du Royaume, & s'être retiré chez les ennemis de l'Etat. Le troisième de Felonie, pour avoir nié sa Naissance & son Roi, & d'avoir pretendu n'être pas son Sujet. Mr. le Procureur Général a conclud à un Decret de prise de corps, tant contre ce Cardinal, que contre le Pere du Moutier Jésuite & le Sr. Dutertes, Gentilhomme de son Eminence, pour avoir favorisé son évasion : Il a aussi conclud à ce qu'un Nottaire d'Arras, devant lequel son Eminence a passé plusieurs Actes, peu de jours avant sa sortie du Royaume, en rapporte les Minutes au Greffe de la Cour, pour servir à l'instruction du procès. Ce Cardinal fait encore son séjour à Tournay, dans le Palais Episcopal.

*Mr. de
Berwick re-*

II. Comme Mr. le Marechal de Berwick n'étoit allé en Flandres, que pour seconder